



Hermenches, le 18 mars 2019

Municipalité  
1513 Hermenches

---

## **Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 01 / 2019**

### **Demandant l'annulation du préavis n° 11 / 2017 et Amortissement du crédit d'étude des variantes d'évacuation des eaux usées à la Step régionale**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **I. Préambule**

Lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2017, la Municipalité a soumis un préavis, accepté par l'organe délibérant, concernant la mise en place d'une conduite communale d'évacuation des eaux usées dans la fouille de la conduite d'eau AIEHJ entre la Moille-Robert et Rossenges.

#### **II. Position de la municipalité**

S'appuyant sur les séances d'information du COPIL de la régionalisation de l'épuration « moyenne Broye », sur les rapports du bureau RIBI (bureau mandaté par le COPIL pour étudier ce projet) ainsi que sur les différentes séances entre les communes voisines et la DGE, la Municipalité a pris la décision, en décembre dernier, d'abandonner l'évacuation à futur de nos eaux usées en direction de Rossenges et d'accepter de transiter par la commune de Syens, pour relier la future Step régionale de Lucens (selon planification de la futur association régionale).

#### **III. Situation actuelle**

- crédit de Frs. 291'000.--, accepté par le Conseil général (préavis n° 11 / 2017)
- facture du crédit d'étude du bureau Nicod – Perrin de Frs. 12089.10

#### **IV. Décision à accepter**

- annuler le préavis n° 11 / 2017
- accepter l'amortissement de la facture du crédit d'étude en une seule fois, sur le compte 461 (épuration), en 2020

## **V. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose que le Conseil général prenne les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES**

Vu - le préavis de la Municipalité n° 01 / 2019 concernant cet objet ;

Vu - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

1. d'accepter l'annulation du préavis n° 11 / 2017 ;
2. d'accepter l'amortissement du crédit d'étude en une seule fois, sur le compte 461 (épuration), en 2020

### **Municipalité d'Hermenches**

Sylvain Crausaz  
Syndic

Laetitia Déglon  
Secrétaire